



Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20250922-DEC-2025-18-AR-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025

DECISION N°2025-18
PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LA REALISATION D'UN
SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant l'orientation 8 « Faire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique un moteur de développement local » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les efforts de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables (ENR) sont au centre des défis majeurs à relever collectivement. La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 propose notamment de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). Plus récemment, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à répondre au double défi d'acceptabilité locale et territoriale d'une part, et d'accélération et de simplification d'autre part.

Dans les mesures 19 et 20 de la Charte, le Parc et ses partenaires poursuivent ces objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement d'énergies renouvelables respectueuses des enjeux environnementaux et paysagers locaux (Mesure 19 et 20).

Priorité à la filière bois-énergie, en lien avec les enjeux de mobilisation de la ressource forestière et création de petites unités de production pour les autres filières, sont les grandes orientations inscrites dans la Charte.

Elle réaffirme, dans son annexe 10, sa volonté de guider un déploiement vertueux de ce type d'installations, notamment le photovoltaïque au sol qui doit s'adapter au caractère patrimonial du territoire.

Afin d'accélérer un déploiement vertueux des énergies renouvelables et tendre vers une plus grande sobriété, la réalisation d'un schéma Directeur des Energies à l'échelle « Ventoux » constituera un véritable outil de planification opérationnel de la Transition Énergétique à l'échelle du territoire « Ventoux ».

Bâti en lien et en cohérence avec les initiatives de ses partenaires (et notamment les intercommunalités disposant d'un PCAET), ce schéma doit notamment permettre de :

- Définir un mix énergétique renouvelable et diversifié, adapté aux spécificités et richesses patrimoniales du territoire de Parc (en cohérence avec les objectifs du SPADDE/D)
- Permettre une meilleure acceptation locale des projets,
- Favoriser, organiser et accélérer la mise en œuvre de la production d'énergies renouvelables avec l'ensemble des acteurs territoriaux,
- Expérimenter par la mise en œuvre de projets opérationnels.

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20250922-DEC-2025-18-AR-AR
Date de réception en préfecture : 23/09/2025

Grâce au soutien financier de l'ADEME Provence Alpes Côte d'Azur, le Parc du Mont-Ventoux pourra réaliser ce schéma directeur de l'énergie à l'échelle de son territoire et poursuivre le pilotage et l'animation de ce volet de la Charte en lien avec les besoins et volontés des communes. Pour ce faire, il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de l'ADEME PACA pour l'année 2025. Cette subvention s'élève à hauteur de 69 997,20 €, montant correspondant à 70% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC
Dépenses directes de personnel	58 800 €
Autres dépenses de fonctionnement liées à l'opération	19 730 €
Frais de structure	16 666 €
TOTAL	99 996 €
RECETTES	MONTANT TTC
Subvention ADEME PACA	69 997,20 €
Autofinancement Parc du Mont-Ventoux	29 998,80 €
TOTAL	99 996 €

DECIDE,

De solliciter auprès de l'ADEME PACA pour l'année 2025 une subvention spécifique à hauteur de 69 997,20 €, correspondant aux 70 % de la dépense prévisionnelle, afin de réaliser un Schéma Directeur des Energies visant à mettre en œuvre le volet « Energie-Climat » de la Charte du Parc ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 22/09/2025

La Présidente du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la région Sud

Jacqueline BOUYAC

